

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **18 décembre 2017** à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Daniel Fortin

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque.

Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Cette session est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2018 de cette municipalité

369-12-2017

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance spéciale étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2018 et du plan triennal d'immobilisations 2018-2019-2020, les membres du conseil procéderont en conséquence.

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS
- 5 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
- 6 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 266-2017 DÉCRÉTANT LE TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES ET DE L'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018
- 7 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

370-12-2017

4 - LECTURE ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

ATTENDU que l'élaboration du programme triennal d'immobilisations a fait l'objet de séances de travail;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter un programme triennal d'immobilisations comprenant les immobilisations dont la période de financement excède 12 mois, leurs coûts ainsi que le financement prévu et ce, pour les années 2018 à 2020;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins soit adopté, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;

QU'un document explicatif du programme triennal d'immobilisations soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

371-12-2017

5 - LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

ATTENDU que les prévisions budgétaires 2018 de notre municipalité ont fait l'objet de séances de travail;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la taxation nécessaire au maintien des activités et services de notre municipalité;

ATTENDU que le budget 2018 de notre municipalité a été déposé et soumis aux questions et commentaires des contribuables intéressés avant son adoption;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le budget 2018 de notre municipalité au montant de 1 774 724 \$ soit adopté tel que figurant au document détaillé remis précédemment à tous les membres du conseil, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici reproduit au long dans sa version intégrale;

QU'un document explicatif du budget soit distribué à toutes les adresses civiques de notre municipalité.

6 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 266-2017 DÉCRÉTANT LE TAUX DES DIFFÉRENTES TAXES ET DE L'INTÉRÊT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Le conseiller Marcel Busque donne avis qu'un règlement sur la tarification pour l'année 2018 sera adopté lors d'une prochaine séance de ce conseil. Conformément aux dispositions du Code municipal, une dispense de lecture est produite en même temps que le présent avis de motion. Ce règlement, s'il est adopté, décrètera le taux des différentes taxes et de l'intérêt pour l'année 2018.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 32, après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19 h 37.

372-12-2017

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 38.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Lyne Bourque
Mairesse

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.